



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Collectivités Territoriales  
et des Politiques Publiques**

Bureau des élections

Bastia, le 15 mars 2022

Affaire suivie par : Jessica LOTA  
Tél : 04 95 34 50 74  
pref-elections@haute-corse.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires

Pour information à messieurs les sous-préfets  
des arrondissements de Corte et Calvi

Objet : Élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022  
Édition de la liste d'émargement et du tableau des 5 jours

En complément de ma circulaire en date du 28 janvier dernier, je informe que les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées. Vous devez donc procéder à la refonte de vos listes électorales et l'impression de vos cartes électorales.

Au lendemain des réunions des commissions de contrôle, je vous rappelle qu'il vous appartient, de procéder à l'arrêt de votre liste électorale, soit par le biais de votre prestataire de service soit directement via le REU (avec affichage de la liste électorale et tableau des mouvements).

### **I - Les inscriptions dérogatoires**

La date limite d'inscription dérogatoire sur les listes électorales est **le jeudi 31 mars 2022** en application de l'article L. 30 du code électoral.

De ce fait, vous pourrez inscrire dans des cas limitativement énumérés par la loi : les militaires, fonctionnaires, changement de domicile pour motif professionnel, jeunes majeurs, personnes naturalisées, personnes ayant recouvré leur droit de vote, entre le sixième vendredi et le dixième jour précédent le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Ce tableau répertorie également les radiations qui interviendront après la réunion de la commission de contrôle.

Ce même tableau fera l'objet d'une publication, **au plus tard le mardi 5 avril 2022**, dans les mêmes

ADRESSE POSTALE : Rond-point Maréchal Leclerc de Hautescloque 20401 BASTIA CEDEX 9  
Téléphone : 04 95 34 50 00 - Télécopie : 04 95 31 64 81 - Courriel : [prefecture@haute-corse.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-corse.gouv.fr)  
Site Internet de l'État : [www.haute-corse.gouv.fr](http://www.haute-corse.gouv.fr)  
Accueil du public du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

conditions que le tableau des mouvements des 20 jours, et ce même si celui-ci est à l'état néant.

**IMPORTANT :**

La situation particulière des électeurs résidant en Ukraine, en Russie et en Biélorussie permet d'appliquer un régime dérogatoire sur les listes électorales pour ces électeurs, au regard des conditions spécifiques de retour en France de ces derniers.

En effet, malgré la clôture des inscriptions sur les listes électorales, leur situation sera prise en compte en application du régime de l'article L. 30 du code électoral « 2° bis les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel autre que ceux visés aux 1° et 2° après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille domiciliés avec elles à la date du changement de domicile. »

**II- Édition de la liste d'émargement**

Pour rappel :

La liste d'émargement correspond à la liste électorale des électeurs par bureau de vote établie à partir de la liste électorale de la commune conformément à l'article L. 62-1 du code électoral.

**La liste d'émargement doit obligatoirement être extraite du REU** (répertoire électoral unique : application Elire), soit à partir de votre logiciel de gestion des listes électorales, soit directement du système de gestion du REU.

Je vous rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les listes d'émargement comporteront les données relatives aux procurations.

**Par conséquent, le REU devient l'outil de gestion centralisé des procurations.**

**III – Heures d'ouverture des bureaux de vote**

J'attire votre attention sur la particularité des horaires d'ouverture des bureaux de vote sur l'ensemble du territoire :

Conformément à l'article 3 du décret n°2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du président de la république, **le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 19 heures**.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture,

Signé : Yves DAREAU